

Comité de quartier

Plants de Catelaine / Les Vignes Blanches

du jeudi 27 novembre 2014

Habitants présents : Mesdames Picardat, Cibois, Saint-Paul, Marnay, Elie, Rivoalen, Vaz, Baldini, Rissel, Bouché, Deneufve, Maignieux.

Messieurs Béarn, Garnotel, Vieira, Ratti, Lamazou, Morice, Sengel, Ugolini, Elie.
Messieurs Pons et Landais, représentants des habitants du quartier.

Elus présents : Monsieur le Maire, Arnaud de Bourrousse

Madame Sautreau

Madame Sanches Matéus, élue référente du quartier des Vignes Blanches

M. Valentin

Monsieur Bossis, élu référent du quartier des Plants de Catelaine

Elus excusés Messieurs Millot, Doll

Et madame Laure Cavalier, Directrice des Services Techniques.

I. Introduction

Mme Sautreau remercie tous les habitants présents et se réjouit de l'intérêt croissant des Carrillons, pour ces réunions, qui permettent aux élus d'améliorer la qualité de vie dans notre ville.

Tout au long de l'année, vous pouvez nous faire part de vos suggestions, poser vos questions ou signaler des dysfonctionnements à comite.quartier@carrieres-sur-seine.fr.

Elle vous demande de bien vouloir excuser Mrs Doll et Millot qui sont souffrants, et M. le Maire retenu par une réunion importante nous rejoindra plus tard.

Mme Sautreau précise que cette réunion est enregistrée, et qu'il est impératif de parler dans les micros qui sont à votre disposition, afin de rédiger un compte-rendu le plus fidèle possible. Elle propose un tour de table pour faire la connaissance de tous les représentants du quartier.

II. Ordre du jour :

- Environnement
- Travaux / voiries
- Sécurité
- Transports
- Questions diverses

Environnement

➤ **L'entretien des espaces verts laisse souvent à désirer. Les résultats correspondent-ils aux attentes et au cahier des charges du prestataire ?**

M. Bossis reconnaît que le niveau des prestations rendues n'est pas satisfaisant et notamment pour le Jardin des Poètes. Sa réfection a été budgétée pour 2014, mais la baisse drastique des dotations de l'Etat et la hausse des frais de fonctionnement en hausse, dus en grande partie à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, n'ont pas permis de faire aboutir ce projet. Toutes les dépenses secondaires ont dû être gelées, y compris les travaux attendus dans le Jardin des Poètes. Les aides financières de l'Etat continueront à chuter ces prochaines années et la Municipalité doit donc prioriser les dépenses de la ville.

La ville étudie la création de jardins participatifs, sur ce parc. M. Bossis vous tiendra informé de l'évolution de ce projet.

M. Bossis précise que la première taille des platanes de l'avenue Maréchal Juin a été réalisée. Progressivement, cette taille évoluera vers une taille de type "rideau". L'élagage a également été effectué sur les grands axes tels que les boulevards Carnot et M. Berteaux. Il confirme que le gros entretien est effectivement externalisé (élagage des arbres...).

Il y a deux marchés distincts :

- Un marché d'élagage. Cette tâche nécessite en effet du matériel particulier et une technicité spécifique. Ce marché dont le titulaire est la société Pinçon est dit « à bon de commande ». Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant de dépenses minimum et maximum, pour lequel la ville priorise ses besoins par contrainte budgétaire.
- Un marché pour la tonte des parties engazonnées et la taille des haies, marché dit « d'entretien des espaces verts ». Ce marché ne concerne qu'une partie des espaces verts de la ville. Il est destiné à compléter le travail de la régie Espaces verts de la ville. Il concerne un territoire bien délimité (cartographie disponible sur demande écrite envoyée à la Direction des Services Techniques). Il est forfaitaire, c'est-à-dire que l'entreprise s'est engagée sur un nombre de tournées par an.

Définition de la régie : la « régie » est constituée par les agents communaux.

La ville n'étant pas satisfaite des prestations délivrées pour les espaces verts, le marché qui arrive à échéance à l'été prochain, sera relancé. Au regard des défaillances constatées, l'actuelle entreprise doit à la ville un certain nombre de journées de tonte et de taille.

➤ **Qu'en est-il de l'élagage dans la rue Caillebotte et ses alentours ?**

M. Bossis se rendra sur place pour établir un constat. Mais de mémoire, ces arbres ne nécessitent pas d'élagage, seulement une taille est nécessaire. Il en fera de même pour le petit passage qui donne sur le parc des Plants Catelaine, depuis la rue Chantal Mauduit, et qui n'a pas été entretenu depuis fin juillet.

➤ **Un remerciement est fait pour les passages piétons dégagés et la création d'aménagements fleuris rue du Maréchal Juin.**

M. Bossis précise que la taille des buissons a été réalisée à l'initiative de la ville. Une habitante a informé la ville du danger créé par le manque de visibilité à cause des haies insuffisamment taillées. Cette taille a été réalisée dans l'urgence pour des raisons de sécurité évidentes. Les haies proches des sorties de voiture ont également été élaguées pour éviter tout risque d'accident, la sécurité des personnes étant une priorité absolue.

➤ **Est-il possible d'ajouter des poubelles dans le parc des Plants Catelaine, derrière l'école ? Les poubelles de ce parc débordent de façon récurrente et les déchets s'éparpillent.**

M. Bossis indique que de nouvelles poubelles seront installées dans plusieurs lieux déjà identifiés dans la commune, y compris dans ce parc. Cette dépense doit auparavant être engagée au budget.

- **Comment est géré le ramassage des feuilles mortes et mouillées ? Les larges feuilles des platanes envahissent rapidement les trottoirs, la circulation des personnes et des poussettes est difficile et dangereuse.**

M. Bossis précise que ces feuilles sont ramassées régulièrement car les feuilles tombent tous les jours. Le ramassage rue M. Berteaux a été fait dans l'après-midi du 27/11/2014. Une panne du souffleur n'a pas permis le ramassage rue du Maréchal Foch et rue M. Aymé, mais sera effectué dès que possible. En période de chute de feuilles, tout est mis en œuvre et les agents de la propreté sont tous mobilisés (8 à 9 personnes affectées à la propreté).

- **Entretien des arbres au-dessus de la A14, rue des Vignes Blanches. Ces arbres deviennent de plus en plus grands et empiètent sur la chaussée. Les voitures, et notamment les camionnettes, un peu hautes, se déportent pour les éviter et circuleront bientôt sur la piste cyclable et le passage piétons à cet endroit.**

M. Bossis interpellera la SAPN, propriétaire des lieux, pour qu'il fasse le nécessaire.

- **M. Morice qui habite le long de la déchetterie, coté Montesson, demande comment est pris en charge l'entretien devant chez lui ?**

Mme Cavalier répond qu'il est possible que son domicile soit dans le secteur "Entreprise", dans ce cas, l'entretien n'est pas à la charge de la commune. M. Bossis recherchera sa localisation sur le cadastre afin d'identifier clairement la prise en charge de l'entretien et en informera M. Morice.

- **Les bandes blanches marquant les passages piétons sont effacées rue de Maréchal Leclerc.**

Mme Cavalier indique qu'une campagne de marquage avait été organisée dans la ville en septembre et continuera dès que les conditions météorologiques le permettront. La peinture se dégrade. Un nouveau marquage sera fait sur les 2 passages piétons du carrefour rue du Maréchal Juin / RD 321.

- **Gestion du SITRU**

La ville est-elle au courant des dépassements de polluants qui se produisent de temps en temps ? La mairie informe-t-elle à son tour les habitants via son site Internet ?

M. le Maire indique que cette question a déjà été posée lors du comité de quartier du Centre Historique. A cette occasion, il a répondu qu'il a toujours été très transparent sur ce sujet et que notre assiduité s'est soldée par notre éviction de la vice-présidence du bureau syndical juste après les élections municipales de mars 2014. La ville a clairement exprimé son désaccord lors d'un précédent Conseil Communautaire, car elle considère que le SITRU étant sur la commune de Carrières-sur-Seine, M. Doll aurait dû être reconduit à son poste de vice-président. Notre commune prendra des dispositions pour faire réaliser des analyses indépendantes. Cela risque, bien sûr, d'avoir des conséquences politiques et financières.

La défense des intérêts et la santé des habitants restent une priorité pour les élus. M. le Maire a prévenu publiquement en Conseil Communautaire que s'il y avait le moindre problème sur le site du SITRU, la ville de Carrières-sur-Seine se porterait partie civile.

Les habitants proposent une action collective citoyenne par pétition, avec éventuellement une communication par voie de presse et/ou des réseaux sociaux. M. le Maire reste à la disposition des habitants qui souhaitent mener cette action pour apporter toutes les précisions nécessaires.

- **Ramassage des déchets et capacité des poubelles. Régulièrement les poubelles ne sont pas vidées et ce constat est un peu plus récurrent ces derniers temps.**

La capacité des poubelles attribuées à un foyer de 4 personnes est devenue insuffisante compte-tenu du volume de déchets à trier. La poubelle "jaune" arrive vite à saturation dans la semaine. La CCBS refuse d'attribuer une poubelle plus grande, ce qui va à l'encontre de la démarche citoyenne pour un tri sélectif efficace. Mme Rivoalen demande donc à la commune d'intercéder auprès de la CCBS pour que les familles qui ont besoin de plus gros contenants

puissent les obtenir, et éventuellement de lancer une action permettant de définir les nouvelles capacités pour nos poubelles.

M. Bossis indique, que sur le site de la CCBS, il existe une adresse mail pour toute demande de remplacement de poubelle. La procédure est fastidieuse avec dépôt de plainte préalable au commissariat de Houilles et qu'elle ne permet toutefois pas d'obtenir de la CCBS un contenant plus grand.

M. Bossis précise qu'il y a des campagnes nationales, pour la réduction des déchets et ne croit pas que la CCBS sera favorable à une augmentation du nombre ou de la capacité de contenants.

Mme Rivoalen répond que le tri sélectif ne sera efficace que si nos poubelles sont dimensionnées pour cela, et pourra éviter qu'une partie des déchets recyclables parte aux ordures ménagères comme c'est le cas actuellement.

M. Bossis rappelle qu'en cas de problèmes de tri sélectif, les poubelles sont scotchées et ne sont pas vidées. Il est également vrai que certaines poubelles ne sont pas ramassées. Il s'agit de toutes les poubelles de fin de rue, notamment lorsque le camion est plein. Ce problème est récurrent dans toute la ville. Pour signaler ces dysfonctionnements, les habitants sont invités à appeler rapidement M. Bossis au 06 89 35 85 19 ou directement la CCBS au 01 30 09 75 36.

- **Ramassage des déchets verts des immeubles et des copropriétés**
Des problèmes sur le ramassage des déchets verts des immeubles et copropriétés perdurent avec la CCBS. Alors que les agents doivent ramasser 1 conteneur et 4 sacs par foyer, les agents continuent de ramasser par adresse en dépit du nombre de foyers.

Mme Sautreau et M. Bossis demandent que ces faits soient relatés dans un mail à comité.quartier@carrieres-sur-seine.fr afin de rédiger une réclamation officielle.

- **Comment sont traités les sacs de déchets verts des résidences ? A l'inverse des pavillons à proximité, ils ne sont pas ramassés et pourrissent sur place.**

M. Bossis demande que lui soit envoyé un mail pour pouvoir agir à a.bossis@carrieres-sur-seine.fr.

- **Nettoyage des rues après ramassage des déchets et encombrants.**
La société URBASER peut-elle nettoyer la chaussée après son passage (verre cassé...) ? Cette tâche est réalisée actuellement par les services de la ville et parfois par les habitants.

Mme Cavalier reconnaît que les services techniques de la ville sont obligés de se substituer à la CCBS ou à la société URBASER pour nettoyer les rues par mesure de sécurité, et lorsque les agents effectuent ces tâches, ils ne sont pas mobilisés sur d'autres tâches.

Mme Cavalier précise que lorsqu'il y a des soucis avec la société URBASER, sous contrat avec la CCBS, cette dernière est informée afin d'organiser, avec son prestataire, des tournées de rattrapage, et normalement de lui appliquer des pénalités.

- **Des déchets traînent sur l'avenue du Maréchal Juin, coté immeubles (bouteilles, canettes...).**

M. Bossis précise que l'avenue du Maréchal Juin fait partie de ces avenues qui sont nettoyées très régulièrement, toutefois des déchets restent coincés dans les haies. Les agents d'entretien interviennent alors par balayage sélectif (avec des pincettes).

- **Distribution de sacs pour les déchets verts par la CCBS.**
Le prestataire de la CCBS qui doit distribuer des sacs, tous les 6 mois, aux habitations dépourvues de place de rangement pour un conteneur, n'en distribue plus malgré les demandes des habitants.

Mme Cavalier demande que lui soit envoyé un mail pour agir dst@carrieres-sur-seine.fr.

Travaux et voirie

➤ **Projet de schéma intercommunal et PLU.**

Est-ce que le projet de schéma régional de coopération intercommunale du Préfet de Région (SRCI) risque de remettre en cause notre PLU, et en particulier ce qui a été défini pour notre quartier ?

M. le Maire informe les habitants que le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) et l'outil d'aménagement associé, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), sont des éléments d'inquiétude supplémentaires pour la maîtrise de l'aménagement de notre ville. Dans notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) ont été prévus des secteurs à ouvrir à l'urbanisation, dont la plus grande partie sera destinée à des activités économiques, loisirs... et, de façon raisonnée, à du logement. Hors, dans le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) du Préfet de Région qui prévoit une intercommunalité élargie incluant la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine, celles de Saint-Germain Seine et Forêts et de Maison-Mesnil, plus la commune de Bezons, soit 20 communes et plus de 340 000 habitants, le risque est que certaines communes de cette nouvelle intercommunalité gigantesque imaginent que des terrains à Carrières-sur-Seine puissent être utilisés afin de combler leur déficit en logements, et surtout en logements sociaux (déficit de plus de 8 000 logements sociaux pour la nouvelle intercommunalité élargie à 20 communes, contre 4 500 actuellement avec la CCBS à 7 communes – Lois Solidarité et Renouvellement Urbain et Duflot). Parmi ces communes, certaines possèdent des outils très protecteurs pour éviter une urbanisation non souhaitée tels que les parcs et forêts classés, les terres agricoles. Et par ailleurs, notre ville est la plus proche de Paris, et assez logiquement, il pourrait être commode et pratique pour ces communes de désigner nos terrains pour la construction de leurs logements sociaux.

C'est pourquoi la ville a voté contre le projet de SRCI, comme les autres communes de la CCBS et la CCBS elle-même.

➤ **Qu'est-ce qui peut arriver de plus ou de pire pour notre quartier ?**

M. le Maire précise que tant que rien n'est construit sur la ZAC A14, tout est possible.

L'aménagement de la 2^{ème} tranche de la ZAC A 14 a pris au minimum 1 an de retard en l'espace de quelques semaines puisque l'aménageur va devoir résilier la concession d'aménagement pour des raisons juridiques, compte tenu du fait que le droit Européen a évolué depuis la signature de la première convention d'aménagement liant la ville et cet aménageur, datant de 1992.

L'aménagement de cette ZAC n'est pas motivé par l'envie de construire, mais parce que notre ville n'a pas le choix face à la pression de l'Etat et aux obligations légales de constructions de logements assorties de sanctions financières lourdes si ces réalisations ne voyaient pas le jour (pénalités que notre budget actuel ne pourra pas absorber, risque de dépossession de l'attribution des permis de construire par la ville au bénéfice de la préfecture, dessaisissement du droit de préemption – loi Duflot - ou, projet d'intérêt général consistant en la construction arbitraire de logements par un aménageur public désigné par l'Etat). Les attentes des pouvoirs publics concernant notre ville sont très fortes d'autant qu'aucun logement n'a été construit dans la ZAC A 14 pendant le premier mandat, entre 2008 et 2014.

M. le Maire précise que son principal objectif est de faire venir des entreprises dans la CCBS et à Carrières-sur-Seine, ce qui permettra de rééquilibrer le territoire entre logements et activités économiques, de manière la plus équilibrée possible, de lutter un peu contre le mouvement pendulaire excessif des personnes qui quittent la CCBS le matin pour revenir le soir après le travail, de permettre à des gens de trouver du travail sur place, et enfin d'éviter également que l'asphyxie de notre réseau viaire soit accentuée demain si nous ajoutons du logement.

Sécurité

- **Les nouvelles dalles blanches qui dessinent les côtés de la voirie de la rue G. Péri sont particulièrement glissantes par temps de pluie. Pour les prochains travaux, peut-être faut-il changer de matériaux ?**

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas de changement de matériaux pour conserver la cohérence globale d'aménagement.

Mme Cavalier rappelle le principe de la zone de rencontre en précisant qu'il n'y a plus de "vrais" trottoirs et que les piétons peuvent marcher sur l'enrobé de la voie.

Les pavés seraient également glissants. Mme Cavalier vérifiera sur place.

M. le Maire indique que les vélos ont le droit de circuler dans les deux sens de circulation sur cette voie.

- **Intervention de la Police municipale boulevard Carnot**
Le boulevard Carnot est saturé et plus particulièrement le samedi. Les rues adjacentes sont inaccessibles. Les voitures circulent en contresens, les habitants ne peuvent plus sortir, une voiture se gare depuis longtemps en sens inverse...
Lorsque la Police municipale patrouille, elle n'intervient pas. Auparavant, la Police municipale se déplaçait et verbalisait les contrevenants. Elle intervient uniquement lorsqu'elle est appelée alors qu'elle devrait agir sans qu'il soit nécessaire de la solliciter dans ce quartier où les abus sont connus.

M. le Maire fait remarquer que la forte influence dans cette zone s'explique naturellement par le fait que les gens "actifs" font leurs courses à peu près au même moment. Il ajoute que les 8 policiers municipaux sont utilisés au maximum de leur possibilité, ils sont sur le terrain et ont été très occupés dernièrement avec la recrudescence des cambriolages. M. le Maire précise que la Police municipale sera mobilisée pour passer tous les samedis après-midi avec attention dans le quartier.

M. le Maire indique que la Police municipale fait des nocturnes de manière aléatoire 3 à 4 nuits par semaine. Les habitants doivent appeler la Police nationale en composant le 17 ce qui est la règle. L'intervention de la Police nationale est rapide et efficace grâce à un dispositif de géolocalisation installé dans leurs véhicules qui permet de faire intervenir la patrouille la plus proche du lieu du délit.

- **Trottoirs étroits et dangereux : route de Chatou (RD 321)**
Les trottoirs étroits de la route sont empruntés par les écoliers, des poussettes... Les piétons qui se croisent sont contraints de marcher sur la route, ce qui est particulièrement dangereux avec les bus qui les frôlent. Bien qu'il paraisse difficile d'élargir les trottoirs, qu'est-ce qui peut être fait ou réfléchi ?

M. le Maire indique que le sujet de la RD 321 est parfaitement à l'ordre du jour. Même si cela ne va pas déboucher sur quelque chose d'immédiat. Ce sujet a été identifié depuis longtemps et nous a conduits à plébisciter une seule solution alternative, celle de la création d'une voirie de contournement du centre-ville. Cette voie de contournement se situerait approximativement au droit de la résidence Val d'Eglantine en direction du Château d'eau, dans un parcours restant à déterminer, pour faire en sorte qu'elle devienne la départementale en substitution de la RD 321. La RD 321 pourra alors être déclassée pour permettre à notre ville de la réhabiliter. En la réhabilitant, cette route aurait bien évidemment des trottoirs adaptés et aux normes, et la circulation serait à sens unique.

Ce barreau de raccordement a été inscrit au Plan Local de Déplacement (PLD) de la CCBS qui a été voté il y a 2 ans, et également au PLU de notre commune qui a été voté l'année dernière. Le SCOT, texte supérieur, a failli ne pas mentionner le principe de ce barreau de raccordement, mais notre ville s'est battue pour que celui-ci y soit inscrit, indépendamment de son financement. La Municipalité devra être inventive pour trouver une éventuelle capacité de financement pour cette nouvelle voirie.

- **Rue des Vignes Blanches entre la rue des Cailles et la route de Saint-Germain**
Cette portion de voie a été transformée en partie en trottoir et en piste cyclable. Le trottoir se termine dans le champ et les cyclistes circulent avec les piétons. La circulation est devenue très intense dans cette rue depuis 5 ou 6 mois, surtout le matin. Un trou est en train de se former devant le 41 de la rue des Vignes Blanches qui se remplit d'eau en temps de pluie. Cette voie est empruntée par les lycéens et autres piétons qui marchent soit dans la terre, soit dans la boue. Il est nécessaire de faire quelque chose pour la sécurité de ces personnes, et notamment boucher les trous.
Mme Cavalier se rendra sur place pour faire un constat et fera le nécessaire.

- **Rue Chantal Mauduit et alentours**
Les voitures stationnant sur le terre-plein et les trottoirs à l'angle de l'avenue du Maréchal Juin, gênent les piétons et les poussettes qui sont obligés de descendre sur la route. Les jeunes à vélo prennent le virage à la corde et se mettent en danger.
Par ailleurs, les voitures, arrivant de la rue des Plants Catelaine vers la Place des Carriers, circulent beaucoup trop vite, sans respecter la priorité à droite. Les habitants réclament un cédez-le-passage pour faire ralentir les voitures avant qu'elles ne débouchent sur la rue Chantal Mauduit.
Dans ce même secteur, les voitures se garent de façon récurrente dans le virage, sur le trottoir, gênant la visibilité et la circulation (y compris du camion poubelle), mettant en danger les enfants qui passent à cet endroit pour aller et venir aux Plants Catelaine.

M. le Maire se souvient que la ville avait proposé d'aménager des places de parking supplémentaires en empiétant sur la place des Carriers, mais que cette proposition avait été rejetée par les riverains. La Police municipale a été mandatée plusieurs fois pour verbaliser les voitures stationnées le long de la ligne jaune.

Même problématique de stationnement gênant et récurrent à hauteur du 5-7 rue de l'Egalité, jour et nuit, de chaque côté et plusieurs jours d'affilées. Les bus et camions poubelles sont obligés de faire demi-tour parce qu'ils ne peuvent pas passer.

M. Bossis rappelle aux habitants qu'il est nécessaire d'appeler la Police municipale quand ils constatent des stationnements gênants ou interdits.

M. le Maire indique que le nécessaire sera fait.

- **Des voitures empruntent fréquemment la rue E. Tabarly à contresens le matin, à priori par des parents pressés ou en retard qui veulent accéder au parking de l'école des Plants Catelaine.**
Suite aux conseils d'école, des aménagements ont été réalisés pour informer les conducteurs du sens de circulation de cette rue (marquage au sol, panneaux plus gros...), mais le non-respect perdure.
Un rappel sera fait aux parents des élèves de l'école des Plants Catelaine, via le cahier de liaison.

- **Concernant les allées piétonnes (Georges Bernanos, Jean Giraudoux), des véhicules stationnent de façon récurrente le soir et la nuit à l'entrée, de ces voies qui doivent rester accessibles aux véhicules d'intervention (accès pompiers).**
Considérées comme des places toujours disponibles et "réservées", ces endroits sont occupés par les mêmes véhicules. Qu'en serait-il si les pompiers devaient accéder à la place de la Comédie avec ces accès obstrués ?

M. le Maire répond que les propriétaires s'exposent à de conséquences lourdes puisque leurs véhicules peuvent être détruits en cas d'intervention des pompiers.

- **Le stationnement abusif dans le quartier est général et certains véhicules sont en double file sur l'avenue du Maréchal Juin, alors que le parking sous-terrain du Casino n'est pas pleinement occupé.**

Pour les habitants, cette situation est caractérisée par un manque de civisme qu'il faut sanctionner.

La Municipalité va accentuer les rondes de la Police municipale.

Transports

- **Comportement de certains chauffeurs de bus**

Certains bus circulant sur l'avenue du Maréchal Juin et le boulevard M. Berteaux roulent trop vite. Un ressenti partagé aussi bien par les passagers des bus que par les piétons. Ces bus ralentissent à peine pour rouler sur les coussins berlinois, d'autres freinent brutalement avant les arrêts, ou bien encore se déportent de leur voie de circulation forçant le passage sur les voitures arrivant de face. Certains conducteurs ne respectent donc pas les passagers, ni le code de la route.

M. Valentin demande aux habitants de signaler toutes anomalies constatées, problèmes de comportement... pour que les élus et, notamment la CCBS, qui a la compétence transport, puissent agir.

M. Valentin explique que pour la première fois cette année, le STIF applique des pénalités aux opérateurs tel que TRANSDEV (bus) pour le non-respect des obligations des transporteurs, mais encore faut-il que la ville ou la CCBS aient des éléments factuels à leur communiquer. Dès qu'un problème est signalé à un moment précis, le chauffeur peut être identifié grâce à son planning de service, et dès lors réprimandé.

- **Arrêt du bus ligne 3 et 10 gare de Houilles-Carrières**

Des habitants ont apprécié l'augmentation du nombre de bus cet été. Ce nombre de bus a également augmenté le matin de façon appréciable. Cependant, le soir les bus de la ligne 3 sont toujours bondés.

Les habitants demandent que l'arrêt de bus de la ligne 10 soit rapproché de la ligne 3, car la logique voudrait que ces deux arrêts de bus qui vont à Carrières-sur-Seine soient l'un à côté de l'autre. Ce qui revient à intervertir les arrêts de bus 10 et 6 à la gare. En effet, l'arrêt de bus de la ligne 10 n'est pas visible pour les voyageurs depuis la gare. Cet arrêt est très éloigné de la gare, et le bus en stationnement peut être caché par un autre bus qui circule. Très souvent, le bus de la ligne 10 part à vide (et ce, malgré les appels des voyageurs sur le trottoir), alors que le bus de la ligne 3 est bondé.

M. Valentin en prend bonne note.

Réponse transmise par la CABS :

La permutation des arrêts est chose compliquée.

L'affectation des quais a été pensée en fonction du niveau de service des lignes et de leur fréquentation. D'où la situation de la ligne 3, ligne à fréquence élevée et très fréquentée, en tête de station, soit au plus près du bâtiment voyageurs. Il est clair qu'à terme l'injection de véhicules articulés sur la 3 suppose que celle-ci soit maintenue en tête de station.

La permutation de la ligne 10 et 6 est là aussi confrontée à une question de densité de l'offre. Par ailleurs, les bornes information voyageurs au sein des abri-bus sont propres à chacune des lignes et qui ne sont pas exploitées par les mêmes transporteurs. Cela supposerait de modifier l'ensemble avec soucis techniques.....

Pour l'ensemble de ces aspects, il est préférable de rester dans cette configuration.

➤ **Bus scolaire du mercredi midi**

Un bus est mis à la disposition des élèves du collège des Amandiers, pour les ramener chez eux. Ce bus unique ne suffit pas, puisque les collégiens sont nombreux à sortir dès 11h25 et contraints d'attendre, à l'extérieur du collège, le bus de 12h30.

M. Valentin informe les habitants qu'il travaille en ce moment sur les circuits scolaires et les dessertes de bus. Une étude est en cours, avec la CCBS et le STIF, et des évolutions sont prévues. M. Valentin tiendra informé rapidement les parents sur ce sujet.

Questions diverses

➤ **Installation d'une boîte aux lettres de La Poste au niveau du centre commercial**

Mme Sautreau précise qu'elle est en train de s'en occuper avec M. Garnotel. Aussitôt que La Poste aura donné sa réponse, elle transmettra l'information par mail.

➤ **Accès aux personnes à mobilité réduite**

Une personne handicapée se déplaçant en fauteuil roulant électrique, un modèle un peu plus imposant que les fauteuils simples, à la possibilité de passer la barrière anti-scooters mise en place récemment derrière la crèche Les Diablotins avec l'aide d'une personne. En revanche, les barrières plus anciennes sont impraticables du fait de leur largeur.

M. Bossis indique que les services techniques se sont déjà penchés sur le sujet et regardent ce qui peut être fait pour améliorer le passage à différents endroits où ce dispositif a été installé.

➤ **Nuisances dans le parc des Plants de Catelaine, derrière l'école**

Pour cesser ces nuisances, peut-on supprimer cette table autour de laquelle les jeunes s'installent pour boire et discuter ? Cette table est en dur et n'est jamais utilisée en journée. A-t-on la possibilité d'installer à cet endroit une caméra de vidéosurveillance ?

M. le Maire indique que le sujet lui a été rapporté récemment et se dit surpris de constater que des adolescents soient dehors à cette heure tardive de la nuit et consomment de l'alcool.

A la demande de mise en place de caméras de vidéosurveillance, M. le Maire répond que les lieux d'installation de ces caméras se font en fonction d'une cartographie des zones criminogènes fournie par le commissariat et n'ont pas pour objectif de surveiller (ou de gérer) les enfants à la place des parents.

Elles sont principalement installées à proximité des bâtiments publics pour prémunir la ville d'éventuels sinistres, qui seraient préjudiciables pour ses finances.

La Police municipale interviendra pour mettre de l'ordre dans le parc.

➤ **La fibre optique dans le quartier**

Rue de l'égalité, les habitants ont reçu un courrier de la société COFELY les invitant à la contacter pour l'installation de la fibre chez eux. Le numéro appelé ne décroche jamais et leur réponse par mail est contradictoire au courrier reçu et aux affiches placardées.

Le comportement de cette société n'est pas acceptable et la ville devrait s'y intéresser.

M. Doll contactera la société pour faire un point.

Réponse de la société COFELY : le courrier avait été déposé par les précédents négociateurs.

S'il y a un ASL, un syndic ou un regroupement de plusieurs maisons et immeubles alors une convention doit être établie pour installer la fibre.

➤ **Les habitants sont dans l'attente de cette fibre. Quand notre quartier sera-t-il fibré ?**

M. le Maire précise que ce n'est pas la ville qui décide de la vitesse d'aménagement et des endroits d'implantation de la fibre dans notre ville. Dans certaines rues, en priorité sur les habitats collectifs, la fibre a déjà été mise en place. L'opérateur a privilégié les immeubles et copropriétés, mais des pavillons sont déjà équipés.

Les habitants peuvent se connecter sur le site d'Orange en renseignant leurs coordonnées pour savoir s'ils peuvent être fibrés. Ils peuvent consulter les informations sur le site internet de la ville, et télécharger sur ce même site, les documents nécessaires pour être fibrés, s'ils sont dans une zone éligible.

M. le Maire convient que l'installation de la fibre est traitée de façon inégalitaire entre carrillons, mais précise que tous les habitants qui le souhaitent seront, en principe, fibrés d'ici 2017.

III. Conclusion

L'ordre du jour étant clos, M. le Maire invite tout le monde autour du pot de l'amitié.